

ni des isles, ni de Louisbourg, ni même de Gaspé, depuis la navigation ouverte.

8. Arrivée de M. de Plaine qui apporte les paquets de la cour et quantité de nouvelles : 1. Le 5 janvier dernier, le roi frappé d'un coup de couteau, entre les côtes du côté droit, par un nommé Damien, natif d'Arras, âgé de 40 ans environ. (1) Le roi heureusement n'avait été blessé que légèrement. 2. M. Machault et M. D'Argenson ministres d'Etat disgraciés et remplacés par MM. de Moras et Paulmy.

10. Arrivée de M. Beaubien dans la goélette venant des isles.

11. Arrivée d'un navire chargé de vivres, de 73 soldats et munitions, qui est suivi, peu de jours après, de 3 autres chargés de même.

13. Arrivée d'un courrier envoyé d'en bas de la rivière, de la part d'un navire chargé de vivres adressé à M. Cadet, qui a pris en venant deux bâtiments anglais qu'il a rançonné 80,000 francs, les deux, et sur l'un desquels il a pris des lettres qui annoncent que

---

(1) M. Récher avait ajouté ce qui suit et l'avait ensuite effacé : " qui a été condamné à avoir le poing brûlé jusqu'au poignet avec du soufre, les yeux arrachés de la tête, et à être tiré à quatre chevaux, ce qui a été exécuté." En fait cet assassin fut saisi au moment où il manquait sa victime, par Machault, le garde des sceaux, et tenaillé avec des pinces rougies au feu d'une cheminée, pour lui faire nommer des complices qu'il n'avait pas. L'attentat avait été commis le 5 janvier 1757, à Versailles. Le criminel fut traité avec tous les égards accoutumés, c'est-à-dire qu'il subit des supplices dont on n'a plus l'idée. Condamné le 26 mars, il fut soumis à la torture ordinaire et extraordinaire et à la question des brodequins. Sur l'échafaud, ou lui brûla avec du soufre sa main droite armée du couteau parricide, on le tenailla par tout le corps et on l'écartela en présence d'un immense concours de curieux.